



Commune de TRIORS

Procès-Verbal du conseil municipal du 10 décembre 2024 à 20h30

Dûment convoqué le 5 décembre, le conseil municipal s'est tenu dans la salle des associations, sous la présidence de Pascal HANSBERQUE, Maire.

Présents :

Pascal HANSBERQUE, Maire

Michel BOUY, Jean-Luc REYNAUD, Sébastien AVIT, Adjoint

Pascal MINODIER, Marie-Ange CHABERT, Nicole BOUY, Sébastien BOUTHERIN, Guy LEYDIER, Sonia CHABERT, Sébastien XERRI, Jean-Marc COINDRE, Jonathan PEYRAUD conseillers municipaux.

Absentes excusées : Séverine LUYTON a donné procuration à Jonathan PEYRAUD
Anne-Laure COINDRE a donné procuration à Michel BOUY

Secrétaire de séance : Guy Leydier

Quorum : 8

Ordre du jour :

Approbation du procès-verbal du dernier conseil municipal.

1°) Délibérations :

- Création du poste d'agent recenseur 2025
- Rémunération de l'agent recenseur
- Révision de la régie mutualisée permanente
- Convention unique en archives, numérisation et RGPD avec le CDG 26

2°) Points sur les travaux des commissions et groupes consultatifs.

3°) Questions diverses

- Déclaration d'Intention d'Aliéner une parcelle située chemin du Couchant soumise au Droit de Préemption Urbain (DPU).

Compte-rendu du conseil du 10 décembre

Procès-verbal du dernier conseil municipal :

Approbation du procès-verbal du dernier conseil municipal. Le compte rendu est approuvé par 13 voix et 2 abstentions.

1°) Délibérations :

- Création du poste d'agent recenseur 2025 : le recensement étant prévu dans la commune pour janvier et février 2025, il convient de recruter un agent recenseur. Le maire propose la candidature de M. Florian Coléon. Décision approuvée à l'unanimité.
- Rémunération de l'agent recenseur : la rémunération de l'agent recenseur est fixée à 600 €, à préciser lorsque sera connu le montant exact de la dotation de l'État. Adoptée à l'unanimité.

- Révision de la régie mutualisée permanente. Le maire informe le Conseil de la nouvelle organisation de la régie municipale pour gérer la salle polyvalente. La secrétaire de mairie en devient la responsable, assistée de David Carat. Le montant maximum de l'encaisse est fixé à 2 500 €. Une astreinte sera assurée les week-ends par le maire et les adjoints. Cette nouvelle organisation entrera en vigueur dès le 1^{er} janvier 2025. Délibération adoptée à l'unanimité.
- Convention unique en archives, numérisation et RGPD avec le CDG 26. Le CDG 26 supervisera l'opération, moyennant plusieurs jours en 2025 pour la mise en route, puis 1 jour/an. Le service sera facturé à la commune 241 € / jour. Cette convention est proposée pour 3 ans. Cette délibération est adoptée :
11 voix pour
1 voix contre
3 abstentions

2°) Points sur les travaux des commissions et groupes consultatifs.

- Travaux : Les guirlandes ont été posées le 29.11
L'arbre a été coupé le long de la départementale
L'entreprise Terpend a fait du nettoyage de fossés et de mères d'eau
Des bancs seront posés au cimetière et vers le monument aux morts. Une nouvelle table, en bois, sera installée vers l'abribus, en remplacement de celle en béton.
Un chauffage a été installé dans le WC de la salle des associations.
- SIEH : prochaine réunion le jeudi 19.12, un devis a été demandé pour poser un compteur au terrain multi-usages.
- Urbanisme : DP chez D et F Coléon pour un escalier extérieur.
DP chez Mme Milon pour une isolation extérieure.
Ces deux DP sont en attente de documents complémentaires.
- SIVOS : le chauffage fonctionne bien après les travaux, création d'un poste d'adjoint administratif pour remplacer la secrétaire qui part bientôt à la retraite, mise en place de la prévoyance au 1^{er} janvier, carte cadeau Leclerc de 40€ pour les employées.
- CAS : repas de Noël des Anciens s'est bien passé, nous avons eu de bons retours. 57 personnes présentes, l'animation du magicien a été appréciée.
- Communication : le prochain bulletin devrait sortir avant la fin d'année. Le site Internet est toujours en cours d'élaboration et devrait être prêt pour les vœux du Maire.
- Budget : Une commission est prévue le 17.12 pour étudier les investissements. Les conseillers qui le désirent peuvent faire des propositions.

3°) Questions diverses

- Déclaration d'Intention d'Aliéner une parcelle située chemin du Couchant soumise au Droit de Préemption Urbain (DPU). Cette DIA concerne la propriété Avaron. Le Conseil ne veut pas préempter.
- JL Reynaud est allé à une réunion sur les eaux pluviales et de ruissellement. Une étude est faite par l'agglo, elle sera intégrée au PLU par avenant.
- En 2025, l'agglo modifiera l'éclairage public et remplacera les lampes par des LED. L'éclairage du lotissement « Coté Parc » est encore à faire.
- Projet de plateau traversant pour la sécurité du centre : 2 devis ont été reçus (18 000 et 30 000 €). Un tel écart de prix interroge. Pas de décision pour l'instant.
- Projet de classe de neige de l'école. Le coût total de la semaine pour tous les enfants et les accompagnateurs s'élève à 17 200 €. Il reste à financer 970 €. Le conseil émet un accord de principe pour que la municipalité prenne en charge ce montant.
- Guy Leydier donne des informations sur les activités de la paroisse.

Rappel : les vœux du maire seront le mardi 14 janvier 2025 à 19 h.

Prochaine réunion du Conseil : le mardi 28 janvier 2025 à 20h30.

Le secrétaire de séance



Le Maire

